

Les assurances sociales suisses couvrent les risques des citoyens de manière collective. Ces risques changent avec l'âge et dépendent aussi de chaque situation professionnelle.

Même si nous ne sommes pas immédiatement concernés par certains risques en tant que jeunes nous fournissons déjà une contribution financière. Certaines assurances sociales sont financées par des prélèvements sur les salaires, d'autres par des contributions individuelles ou des impôts. Ce poster présente 5 des 11 assurances sociales.

Prévoyance vieillesse

1^{er} pilier ■
L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) est le premier pilier de la **prévoyance vieillesse** et doit garantir la subsistance durant la retraite. Elle est financée à travers un système de répartition : les actifs paient une cotisation à la caisse de compensation via leur salaire, les employeurs fournissent une contribution et la Confédération participe à hauteur d'environ **20 %** des dépenses. L'argent n'est pas épargné, il est utilisé pour payer les rentes. **Les actifs d'aujourd'hui paient les rentes des retraités actuels.**

2^{ème} pilier ■
Le **deuxième pilier**, la **prévoyance professionnelle (LPP)**, sert au maintien du niveau de vie antérieur. Il est basé sur le principe de la capitalisation. Cela veut dire que **chacun épargne un capital sur la base de son salaire**. La caisse de pension investit l'argent sur les marchés financiers. Ce dernier fructifie grâce aux taux d'intérêt et est par la suite restitué sous forme de rente ou de capital.

3^{ème} pilier ■
Le **troisième pilier** est constitué de l'**épargne privée volontaire**. Une partie de l'argent épargné peut être déduite du revenu imposable.

Protection en cas de perte de gain

Comment es-tu dédommagé pour le service militaire ou civil, ainsi que lors de la maternité? Les allocations pour perte de gain (APG) compensent ta perte de revenu notamment lors de la maternité, du service militaire ou du service civil.

Personne ayant une activité lucrative:
tu as droit à **80 %** de ton salaire.

Personne sans activité lucrative:
tu as droit à **62 francs** pour chaque jour de solde.



Maternité:

Les femmes exerçant une activité lucrative ont droit à 80 % de leur salaire durant au minimum **14 semaines** de congé maternité payé.

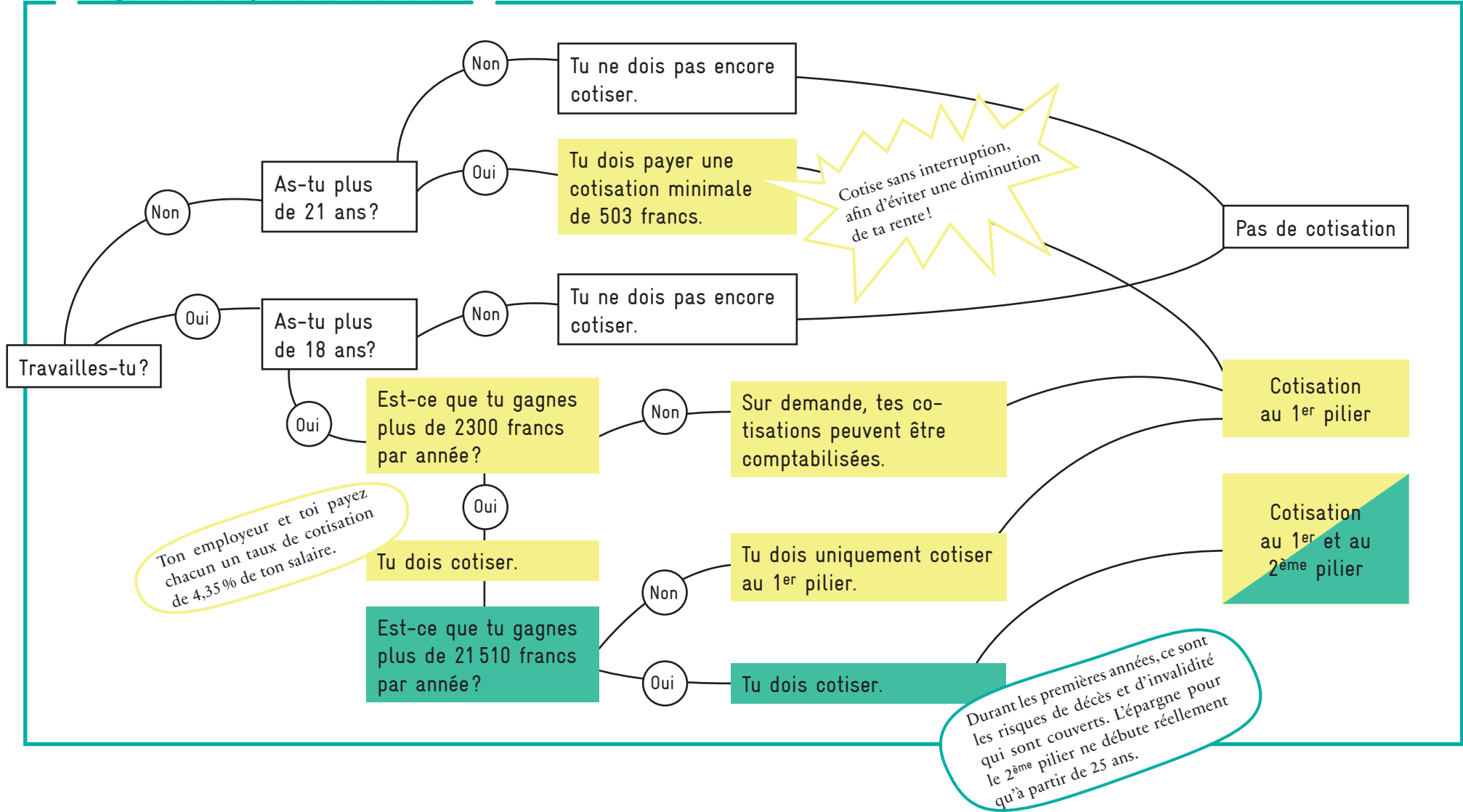
Paternité:

Les pères ont le droit à 80 % de leur salaire durant deux semaines de congé paternité.

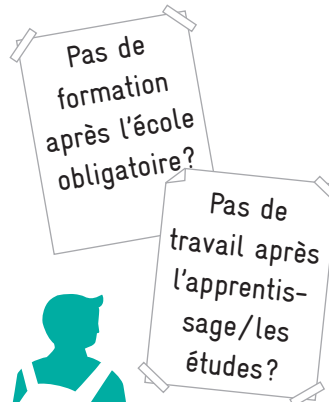
Service militaire et civil:

Les personnes effectuant leur service militaire ont le droit à 80 % de leur salaire pendant toute la durée de leur engagement.

Déjà cotiser pour sa retraite?



Protection en cas de chômage



Que se passe-t-il si tu ne trouves pas de travail après tes études? Si tu n'as pas de place d'apprentissage ou que, malgré un CFC ou un diplôme universitaire, tu ne trouves pas de poste, tu as droit à environ quatre mois d'indemnité de chômage. C'est aussi le cas si tu n'as que très peu ou pas du tout cotisé à l'assurance-chômage (AC).

Toutefois, si tu n'as pas encore 25 ans, que tu n'as pas d'enfants et que tu n'as pas de diplôme professionnel, tu dois attendre 120 jours pour obtenir ton indemnité de chômage.

Si à l'avenir, tu te trouves être sans emploi pendant quelque temps, ce n'est pas dramatique. Cependant, afin de ne pas tomber dans le chômage de longue durée, il est important de continuer à se former tout au long de sa vie. Ne pas le faire peut rendre le retour sur le marché du travail difficile.

Les trois piliers de la prévoyance vieillesse

1 ^{er} pilier	2 ^{ème} pilier	3 ^{ème} pilier
prévoyance étatique	prévoyance professionnelle	prévoyance privée
assurer la subsistance	maintien du niveau de vie antérieur	complément individuel
système par répartition	système par capitalisation	système par capitalisation

Garantir les retraites



En 1948, **6,3 personnes** en âge de travailler cotisaient pour un retraité.



Actuellement, ce ne sont plus que **3,3 personnes**.



En 2035, il n'y aura plus que **2,3 personnes** en âge de travailler pour un retraité.

En raison de l'augmentation de l'espérance de vie et du départ à la retraite de la génération nombreuse des baby-boomers, le nombre de retraités par rapport à la population active augmente considérablement. De moins en moins de personnes en âge de travailler cotisent pour un retraité. Ce changement démographique est particulièrement important pour l'AVS, qui est basée sur un système de répartition (les retraites courantes sont financées par les contributions courantes).



Il n'y aura pas assez d'argent pour le maintien des rentes du 1^{er} et du 2^{ème} pilier. Nous devons économiser plus (hausse des cotisations salariales par ex.), cotiser plus longtemps (élever l'âge de la retraite par ex.) ou diminuer les rentes.

Le changement démographique joue un rôle secondaire pour le 2^{ème} pilier. Par contre, ce dernier est exposé à un défi économique. Les rendements du capital cotisé qui est investi sur les marchés financiers sont plus bas que dans les années 1980, en particulier suite à la baisse des taux d'intérêt. Les rentes promises actuellement ne tiennent pas compte de ce changement et sont par conséquent trop hautes.

Protection en cas de maladie

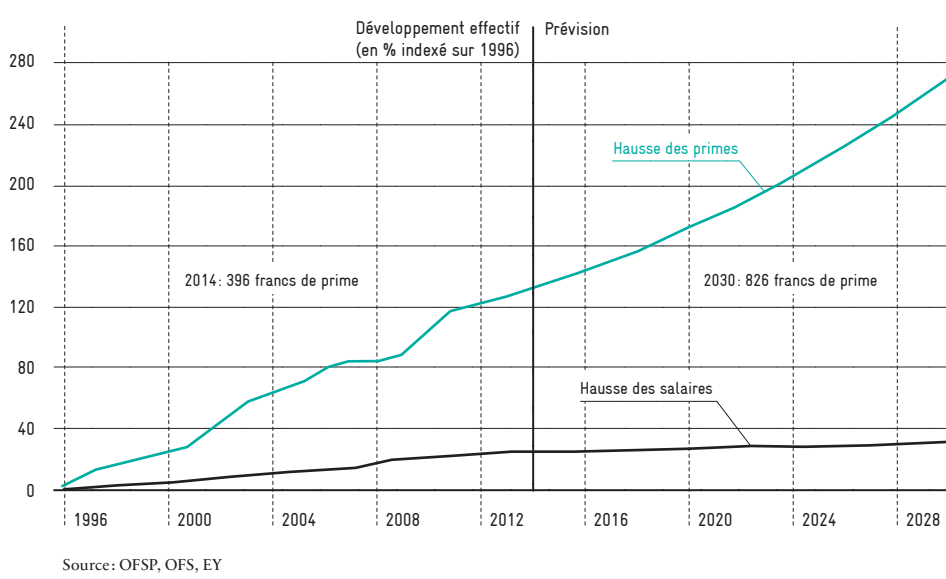
L'assurance-maladie est obligatoire en Suisse et il faut payer des primes chaque mois pour celle-ci. Les primes sont du même montant pour chaque personne. Toutes les caisses-maladie doivent proposer le même catalogue de prestations et sont obligées d'accepter chaque personne. Il est possible de changer de caisse-maladie chaque année. Les personnes aux revenus modestes bénéficient de



Plus d'un assuré sur quatre a droit à une réduction de prime d'assurance-maladie.

la réduction individuelle des primes (RIP). Une demande doit être déposée pour l'obtenir.

En plus de l'assurance obligatoire, il existe une assurance complémentaire volontaire (couvrant des prestations comme les lunettes de vue, les frais dentaires ou un séjour à l'hôpital en division (semi-) privée) dont la prime est fixée de manière individuelle. Dans ce cas, les caisses-maladie peuvent choisir d'accepter ou non des assurés.



80 % des coûts de la santé surviennent durant les deux dernières années avant le décès. Le nombre de personnes de 80 ans et plus va augmenter de plus de 80 % ces 20 prochaines années. Durant la même période, la hausse du nombre de personnes en âge de travailler ne sera que de **8 %**. Face à ces bouleversements le système de santé va se retrouver devant d'importants défis sociaux, de personnel et financiers. Cela veut aussi dire que **les primes d'assurance-maladie vont continuellement augmenter** en raison du vieillissement de la population.